ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : *AFSX1630616X*

Direction déléguée des finances et de la comptabilité.

Le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, M. Nicolas REVEL, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

Agent comptable

M. Joël DESSAINT

Décision du 18 juillet 2016

Délégation de signature est accordée à M. Joël DESSAINT, l'agent comptable de l'établissement public, pour signer en l'absence du directeur général, délégation temporaire de signature est accordée à M. Joël DESSAINT, l'agent comptable de l'établissement public, du 15 août 2016 au 19 août 2016.

Conformément au principe de séparation des ordonnateurs et comptables posé à l'article 9 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, cette délégation temporaire de signature ne comprend pas les actes comportant un engagement de dépenses, dont notamment l'ordonnancement des ordres de reversement, des ordres de recettes, des annulations de recettes, des ordres de paiement de l'ordonnateur, la signature des bons de commande, marchés, et contrats.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
N. Revel